

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 25 Mars 2021
Délibération n°20210325_01

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 58

Pouvoirs : 5

Suppléants : 2

= VOTANTS : 65

- dont « pour » : 65

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : Programme « Petites villes de demain » : convention d'adhésion

Le jeudi 25 mars 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 19/03/2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle polyvalente d'AUSSAC-VADALLE

Présents : COMBAUD Renaud – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy - BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – THURU Marie-Danièle – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard TEILLET Anne - BONNET Franck – CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie BRAUNBARTH Jean-Philippe – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

COMBAUD Alain représenté par SOURISSEAU Damien - suppléant

BORNE Bernard représenté par BAUDRILLART Agnès - suppléante

FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud

PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

DUGOIS Dominique pouvoir à LAMAZIERE Véronique

MAHÉ Jacques pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Marc

SEVRIT Raymond pouvoir à DANEDE Laurent

LEMAIRE Marie-Claude - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella

Absents non excusés : CECCHIN Catherine - PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : Programme « Petites villes de demain » : convention d'adhésion

Vu le courrier de la Préfecture de la Charente du 04 novembre 2019 informant que les communes de Mansle et d'Aigre pouvaient prétendre à être candidate au programme national « Petites villes de demain » en tant que centralités jugées fragiles et nécessitant une démarche de revitalisation,

Vu le souhait exprimé par les 2 communes en décembre 2019 pour être candidate au programme « petites villes de demain »,

Vu la décision de la Préfecture de la Charente de décembre 2020 entérinant la labélisation en tant que « Petites villes de demain » de Mansle et Aigre en tant que « grappe » de communes,

Vu les conclusions de la réunion du 12 février 2021 organisée par la Préfecture de la Charente en partenariat avec les représentants de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires « ANCT » en Charente,

Vu la circulaire interne aux services de l'État du 1^{er} mars 2021 relative à l'appui en ingénierie dans le cadre du programme Petites villes de demain, qui prévoit le financement par l'État et ses partenaires d'un poste de Chef de projet à hauteur de 75 %,

Monsieur le Président rappelle que 1000 territoires ont été labélisés en France dont 9 en Charente rassemblant 15 communes.

Monsieur le Président expose les grandes lignes du programme.

Il rappelle qu'étaient éligibles au programme « Petites villes de demain » les communes de moins de 20000 habitants exerçant une fonction de centralité dans leur bassin de vie et jugées « fragiles ». Une analyse multicritère a été réalisée par les services de l'État pour caractériser la « fragilité » des petites centralités. Elle portait sur les 3 variables suivantes : le taux annuel d'évolution de sa population et de l'emploi ainsi que le revenu médian disponible par unité de consommation de sa population.

Monsieur le Président rappelle ensuite les principaux objectifs poursuivis par le programme, à savoir :

- ✓ Donner aux élus des villes concernées et à leur intercommunalité les moyens de concrétiser leur projet de revitalisation.
- ✓ Participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.
- ✓ Simplifier l'accès aux aides de toute nature.
- ✓ Favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques.

Il précise en outre les thématiques du programme :

- ✓ Habitat
- ✓ Commerces
- ✓ Économie locale et emploi/économie circulaire
- ✓ Santé et vieillissement
- ✓ Accès aux équipements et aux services
- ✓ Mobilité
- ✓ Biodiversité.

Les 3 piliers du programme sur lesquels l'État et ses partenaires nationaux interviendront sont les suivants :

- ✓ Pilier 1 : Un appui global en ingénierie
- ✓ Pilier 2 : Des outils et expertises sectorielles pour répondre aux enjeux des petites villes
- ✓ Pilier 3 : Un accès à un réseau professionnel étendu.

Monsieur le Président expose ensuite les différentes étapes qui vont amener à la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation de Territoire « ORT » :



La 1^{ère} étape est donc la signature avant fin mars 2021 d'une convention d'adhésion entre les communes labélisées et l'État.

Monsieur le Président a proposé que les communes de Vars, Montignac-Charente et Saint-Amant-de-Boixe en tant que « pôle intermédiaire structurant du bassin sud » du territoire communautaire intègrent le programme dans la perspective de la mise en œuvre d'une convention ORT (Opération de revitalisation du territoire). Par conséquent, ces 3 communes seront « associées » à la convention d'adhésion au programme « petites villes de demain », en tant que « pôle intermédiaire structurant du bassin sud » de Cœur de Charente.

La stratégie territoriale retenue prévoit d'agir pour :

- ✓ Lutter contre la vacance en centre bourg par la reconquête de l'habitat et des commerces/locaux vacants ;
- ✓ Améliorer le cadre et la qualité de vie par la valorisation des équipements et des espaces publics ;
- ✓ Favoriser la citoyenneté, la solidarité et la mobilité ;
- ✓ Soutenir la dynamique associative, culturelle et sportive.

L'ambition est que le rayonnement de ce programme puisse contribuer au développement et à l'attractivité de l'ensemble du territoire communautaire et plus particulièrement de ses centralités.

Monsieur le Président précise que l'État s'est engagé à soutenir l'ingénierie des territoires labélisés à hauteur de 75 % du coût du poste. A ce titre, le Président propose que la CC Cœur de Charente se charge du recrutement et de l'emploi du futur chef de projet dont la mission principale sera la mise en œuvre et le suivi du programme de revitalisation défini par les communes labélisées et les communes « associées ».

Le chef de projet interviendra en lien avec une « équipe projet » constituée des ressources humaines de la communauté de communes Cœur de Charente et du PETR du Pays du ruffécois.

Un comité de projet sera en outre coprésidé par le président de la communauté de communes et les maires des communes « labélisées » de Mansle et Aigre.

Les communes de Mansle et Aigre s'engagent à prendre en charge le reste à charge pour le financement du poste de chef de projet, via un remboursement à la communauté de communes.

Monsieur le Président fait lecture de la proposition de convention d'adhésion.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER les termes de la convention d'adhésion au programme « petite ville de demain » ;**
- **D'AUTORISER le Président à signer la présente convention et tout acte en découlant ;**
- **D'INSCRIRE les crédits nécessaires au recrutement d'un(e) chef de projet chargé de l'animation et de la coordination du programme de revitalisation en découlant ;**
- **DE SOLLICITER les aides à l'ingénierie auprès de l'État et de ses partenaires.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

